

Projet SYNDEMIE

**Une approche intégrative du bien-être, de la santé et de l'environnement
dans l'orientation des politiques publiques**

Cas d'usage

**Evolution d'indicateurs sociaux et économiques pour
les vallées de la Vésubie de la Roya durant les années
antérieures à la tempête Alex**

Thomas Jobert (UCA, GREDEG) et Mirko Petroviv (ELMI Expertise)

Remerciements : Cette étude s'inscrit dans le projet Syndémie portée par la Métropole Nice Côte d'Azur et a bénéficié d'une subvention de la ville de Nice. Nous remercions le professeur Pierre Dellamonica qui a initié ce projet.

Avril 2022

Les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la position de la ville de Nice, de la métropole Nice Côte d'Azur, ou d'Université Côte d'Azur.

Introduction

Ce travail a été effectué dans le cadre du démonstrateur du cas d'usage « Impact de la tempête Alex sur la santé et le comportement des habitants des vallées sinistrées et capacité de rebond du territoire » sous le pilotage de Jean-Paul David, maire de la commune de Guillaume et Président de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes, et de Christian Pradier, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier et chef du département santé publique au CHU de Nice.

Le périmètre de l'étude liée au second cas d'usage est resté flou très longtemps. La difficulté principale résidant dans l'absence de statistiques fiables et exploitables sur la période postérieure à la tempête Alex. Un élément important du débat résidait dans la possibilité de recueillir des données autres que celles venant de la statistique publique. Il a été finalement décidé de dresser un portrait socioéconomique des vallées de la Vésubie et de la Roya avant la tempête Alex d'octobre 2020 à partir des statistiques publiques existantes. Les comparaisons sont effectuées au regard des caractéristiques du département des Alpes-Maritimes

Le périmètre géographique retenu pour chacune des deux vallées est le suivant :

- **Vallée de la Vésubie** (7 communes) : Saint-Martin-Vésubie, Venanson, Roquebillière, Lantosque, La Bollène-Vésubie, Utelle, Duranus.
- **Vallée de la Roya** (5 communes) : Tende, La Brigue, Saorge, Fontan, Breil-sur-Roya.

Les communes situées à la confluence des deux rivières, à savoir Levens pour la Vésubie et Sospel pour la Roya, ont été exclues du champ de l'étude car elles ont été beaucoup moins impactées par la tempête Alex.

Les ressources mobilisées proviennent donc des statistiques publiques et plus particulièrement de trois bases de données :

- Recensement de la population :
<https://www.insee.fr/fr/information/5369871>
- Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5055909>
- Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4990792>

Nous exposons les résultats obtenus de la manière suivante : une première section dressera un portrait des populations des vallées. Une seconde section sera consacrée aux caractéristiques de

l'emploi et aux propositions de redynamisation de l'activité économique. L'accessibilité aux soins de santé sera abordée dans une troisième section. La conclusion sera consacrée aux perspectives de travail à partir de l'analyse des données territoriales

1 Portrait de la population des vallées

Les caractéristiques des populations des vallées proviennent des statistiques issues du recensement de la population.

Encadré 1 : Le recensement de la population (source Insee)

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des recensements antérieurs à 1999 mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats du recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

L'analyse des statistiques de la population porte sur deux millésimes : 2008-2013 et 2013-2018. Hormis les statistiques relatives à l'évolution de la population, nous notons une grande stabilité dans les caractéristiques de cette population ou de celles des logements. Pour ne pas surcharger ce travail nous ne fournissons que les statistiques pour le millésime 2013-2018.

Nous voyons dans le tableau 1 que, pour la majorité des communes, le dernier recensement date d'avant 2016. Il y a donc clairement un déficit de données « fraîches » et il devient primordial d'avoir des données du recensement le plus rapidement possible pour la plupart des communes des deux vallées.

Les colonnes de population (troisième colonne pour les statistiques du recensement de l'Insee et quatrième colonne pour les statistiques issues de données fiscales) montrent la difficulté d'appréhender la population d'un territoire restreint. Sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, l'Insee recense 1 086 219 habitants alors que les données fiscales de la base filosofi

en dénombre 1 099 477, soit un écart de + 1,2% en faveur des données fiscales. Pourtant, l'écart est de -19% dans la vallée de la Vésubie et de -22% dans la vallée de la Roya. Cet écart en faveur des données de recensement peut s'expliquer par le fait que des propriétaires de résidences secondaires déclarent leur logement comme résidence principale lors du recensement.

Tableau 1 : Caractéristiques globales des communes

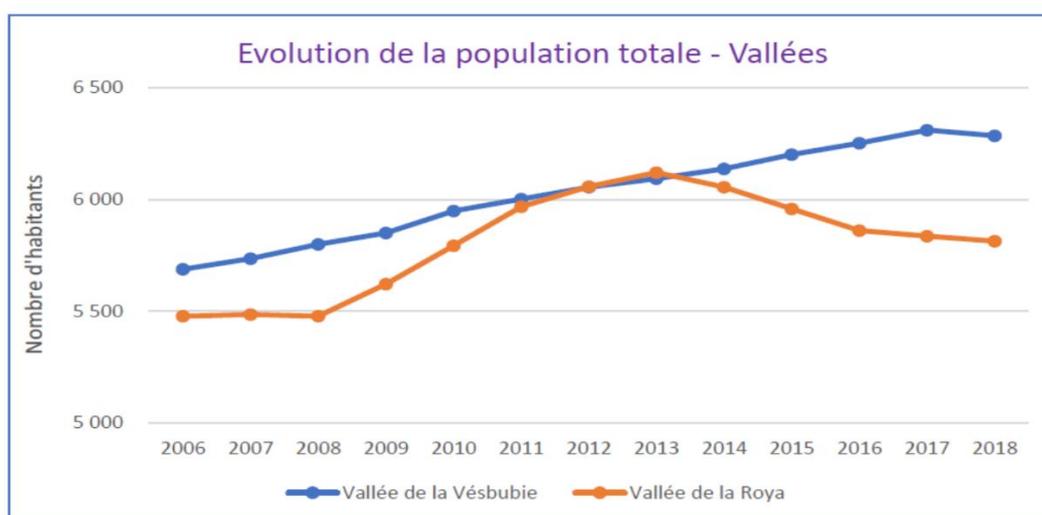
Commune	Recensement	Population (Insee)	Population (Filosofi)	Revenu médian en euros	IDHL (décile)
Saint-Martin-Vésubie	2019	1427	1133	21020	6
Venanson	2016	160	105	20870	5
Roquebillière	2017	1836	1520	20260	2
La Bollène-Vésubie	2016	570	547	20410	4
Lantosque	2015	1277	1055	20060	3
Utelle	2017	871	788	20480	4
Duranus	2019	145	130	22720	6
Total Vésubie		6286	5278		
Tende	2016	2179	1578	19490	2
La Brigue	2016	696	480	18560	2
Fontan	2019	329	279	17990	2
Saorge	2016	459	365	17720	2
Breil-sur-Roya	2016	2151	2065	20220	3
Total Roya		5814	4767		

Source : Insee et calcul des auteurs

Le dernier enseignement du tableau 1 concerne l'hétérogénéité de niveau de développement des communes des deux vallées, que celui-ci soit mesuré par le revenu médian ou par l'IDHL (Indice de Développement Humains Local). Les communes sont hétérogènes dans la Vésubie, homogènes mais plus pauvres dans la Roya.

La figure 1 montre que la démographie des vallées est dynamique. Comparativement à celui du département (ou de la ville de Nice) le taux d'évolution de la population est élevé, d'autant plus que l'évolution annuelle moyenne due au solde naturel est défavorable : -0,84% pour la vallée de la Vésubie et -1,5% pour la vallée de la Roya.

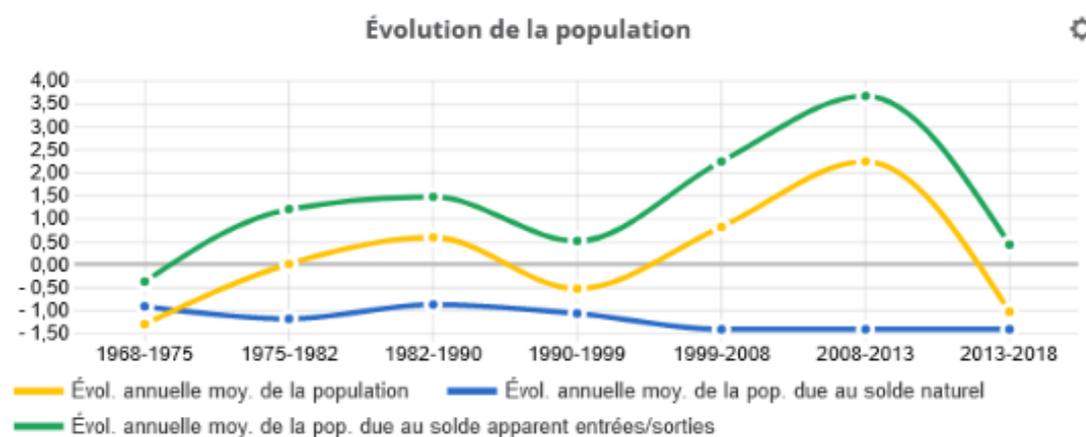
Figure 1 : Evolution de la population totale



	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Ville de Nice	Département Alpes-Maritimes
Taux d'évolution de la population 2006 - 2018	10,5%	6,1%	-1,7%	1,21%

Source : Insee et calcul des auteurs

Figure 2 : Evolution de la population de la vallée de la Roya 1968-2018



Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 à RP2018 exploitations principales - Etat civil

La figure 2 se focalise sur la population de la vallée de la Roya sur une période de 50 ans. Les taux de croissance annuels moyens mesurés sont en jaune. Un taux positif signifie que la population augmente. La courbe en bleu présente le solde naturel (la différence entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de décès) tandis que la courbe en vert dévoile le solde apparent des entrées/sorties. Nous voyons que l'évolution du solde apparent est positive depuis 1975, ce qui signifie qu'il y a plus d'entrées que de sorties pour les communes de la vallée de la Roya. Les entrées proviennent de migrations résidentielles.

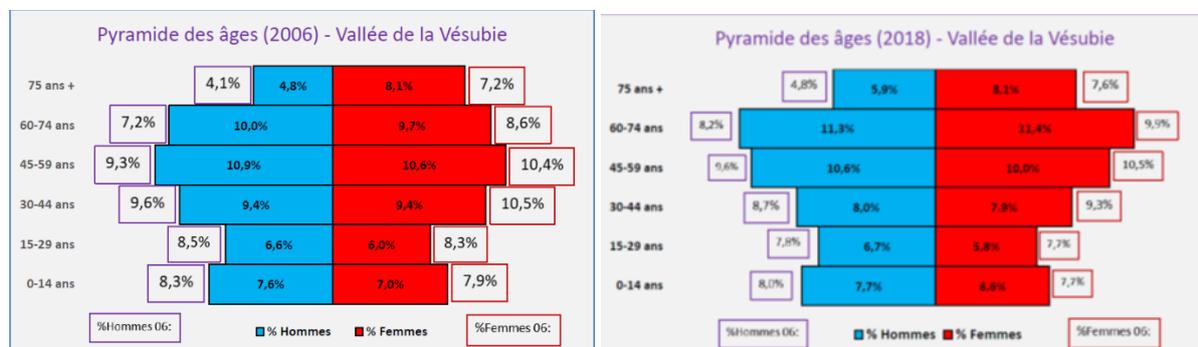
Tableau 2 : Ancienneté d'emménagement en 2018 (en pourcentage des ménages)

Ancienneté d'emménagement	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Ménages emménagés moins 2 ans	11,3%	12,8%	12,4%
Ménages emménagés entre 2-4 ans	17,5%	16,5%	20,6%
Ménages emménagés entre 5-9 ans	18,9%	17,1%	17,7%
Ménages emménagés depuis 10 ans ou plus	52,3%	53,6%	49,2%

Source : Insee et calcul des auteurs

La répartition par ancienneté d'emménagement (tableau 2) est proche de celle du département, avec un léger excédent pour les emménagements de plus de 10 ans, ce qui marque une certaine fidélité à la commune de résidence. Les données relatives aux migrations résidentielles issues de l'exploitation complémentaire du recensement ne permettent pas de mieux connaître les caractéristiques des nouveaux emménagés.

Figure 2 : Evolution de la pyramide des âges des communes de la vallée de la Vésubie (2006 et 2018)

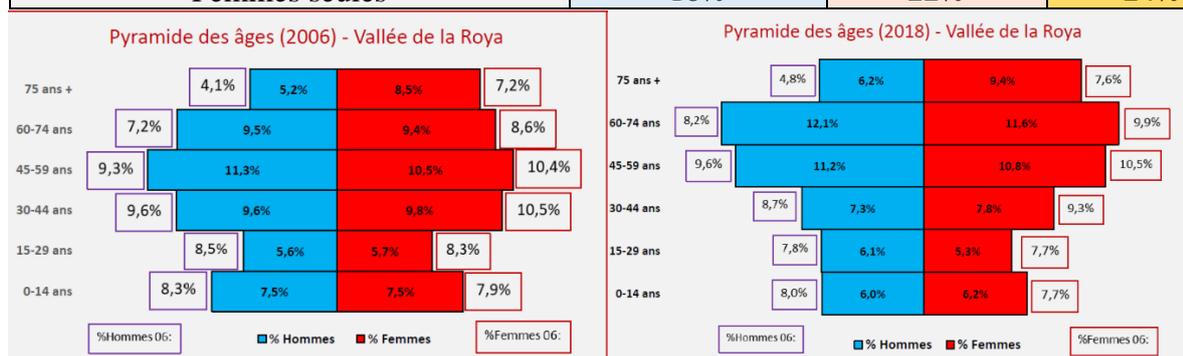


Source : Insee et calcul des auteurs

La pyramide des âges de la Vésubie (figure 2) montre que la population de moins de 50 ans est sous représentée par rapport au département, et donc que les plus de 50 ans sont surreprésentés. On note une relative stabilité de la pyramide des âges avec une légère augmentation de la tranche d'âge 60-74 ans.

Figure 3 : Evolution de la pyramide des âges des communes de la vallée de la Roya (2006 et 2018)

Composition des ménages	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Ménages sans famille	1%	4%	2%
Couple sans enfant	29%	26%	25%
Couple avec enfant(s)	21%	17%	22%
Famille monoparentale	10%	8%	10%
Hommes seuls	20%	23%	16%
Femmes seules	18%	22%	24%



Source : Insee et calcul des auteurs

La surreprésentation de la population de plus de 50 ans s'observe aussi dans la vallée de la Roya (figure 3). L'évolution de la forme de la pyramide entre 2006 et 2018 est marquante : On passe d'une pyramide en forme de rectangle à une pyramide inversée symptomatique d'un déficit important de jeunes.

Tableau 3 : Composition des ménages en pourcentage du nombre de ménages

Source : Insee et calcul des auteurs

La composition des ménages (tableau 3) met en lumière un déficit de famille avec enfants et un excédent de ménages d'une seule personne, particulièrement dans la vallée de la Roya. Les hommes seuls sont surreprésentés alors que les femmes seules sont sous représentées.

Tableau 4 : Population vivant seule

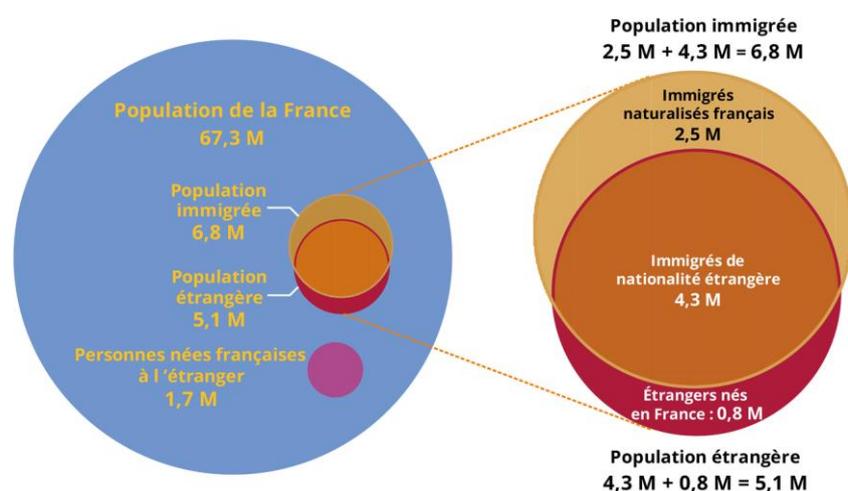
Population isolée	Vallée de la Vésubie		Vallée de la Roya		Département 06	
	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif
Population 15 ans ou plus vivant seule	21,4%	1161	23,4%	1196	22,5%	206 013
Dont population 15-24 ans vivant seule	3,1%	35	2,5%	30	6,0%	12 284
Dont population 25-54 ans vivant seule	28,6%	332	30,0%	358	31,9%	65 645
Dont population 55-79 ans vivant seule	52,5%	609	51,0%	610	43,3%	89 177
Dont population 80 ans ou plus vivant seule	15,9%	184	16,6%	199	18,9%	38 907

Source : Insee et calcul des auteurs

Cette population vivant seule est analysée au tableau 4. Elle est pour moitié composée de personnes entre 55 et 79 ans. Les plus de 80 ans représentent un effectif de près de 200 personnes pour chacune des deux vallées. Il est important de souligner que les résidents des Ehpad ne sont pas comptabilisés dans cette population vivant seule. Ils font partie de la population comptée à part (population dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune). Ils sont comptabilisés dans la population totale, mais sont considérés comme vivant hors ménage. Cette population vivant hors ménage est de 246 personnes dans la Vésubie et de 540 personnes dans la Roya.

Ce constat d'une population âgée vivant seule importante pose la question de son accompagnement et de l'existence de services d'aide aux personnes âgées suffisants. Cela peut être une piste de redynamisation du territoire par le développement d'emploi dans le secteur des services marchands (voir la seconde section de ce cas d'usage).

Encadré 2 : Décomposition de la population vivant en France selon le lieu de naissance et la nationalité (source Insee)



Le nombre d'immigrés et le nombre d'étrangers sont connus par le recensement de la population. Tous les types d'habitation sont recensés (ménages ordinaires, foyers, résidences collectives, lieux de privation de liberté, habitations mobiles, sans-abri, etc.). Le bulletin individuel de recensement interroge les personnes sur leur pays de naissance et leur nationalité actuelle. Pour les personnes ayant acquis la nationalité française, il leur est demandé leur nationalité de naissance.

Les immigrés sont les personnes recensées qui ont indiqué un pays de naissance étranger et une nationalité étrangère ou qui ont acquis la nationalité française. Les étrangers sont les personnes recensées qui ont indiqué une nationalité étrangère.

Tableau 5 : Nationalité et origine de la population

Statut	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Français	93%	97%	89%
Etrangers	7%	3%	11%
Immigrés	10%	4%	15%

Source : Insee et calcul des auteurs

La population étrangère (voir la définition dans l'encadré 2) est sous-représentée dans les deux vallées (tableau 5) bien que certaines communes de la vallée de la Roya soient limitrophes à l'Italie.

Tableau 6 : Catégories socio-professionnelles

(en pourcentage de la population non scolarisée de 15 ans et plus)

Catégories socioprofessionnelles	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Agriculteurs exploitant	0,6%	2%	0,1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6%	5%	5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4%	3%	9%
Professions intermédiaires	12%	10%	13%
Employés	17%	17%	17%
Ouvriers	11%	10%	9%
Autres sans activités professionnelle	12%	15%	16%
Retraités	36%	39%	30%

Source : Insee et calcul des auteurs

L'analyse des catégories socio-professionnelles (tableau 6) montre un déficit de CSP+ (cadres et professions intellectuelles supérieures) et d'inactifs par rapport au département, avec plus de retraités. Ce constat est renforcé par la répartition par niveau de diplôme (tableau 7) qui met en évidence le manque de diplômés de l'enseignement supérieur.

Tableau 7 : Niveau de diplôme

(en pourcentage de la population non scolarisée de 15 ans et plus)

Niveau de diplômes	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Sans diplôme ou CEP	22%	27%	21%
BEPC, brevet des collèges, DNB	7%	6%	7%
CAP-BEP ou équiv.	30%	30%	22%
Bac, brevet pro. ou équiv.	18%	17%	18%
Bac + 2 ou plus	23%	20%	33%
Bac + 2	10%	7%	11%
Bac + 3 ou 4	7%	8%	10%
Bac + 5 ou plus	6%	5%	12%

Source : Insee et calcul des auteurs

Les logements (tableau 8) sont répartis à égalité entre résidences principales et résidences secondaires. Ce fait est à souligner car le taux de résidences secondaires est de 20 points de pourcentage supérieur à la moyenne du département. On peut même se demander si ce chiffre n'est pas minoré au regard du constat posé lors de la lecture du tableau 1 qui montrait un dénombrement de la population beaucoup plus important avec les statistiques du recensement. Cette proportion élevée de résidences secondaires pose clairement le problème de la désertification des communes en dehors des week-ends ou des périodes de vacances. Ceci dit l'excès de résidences secondaires peut aussi être un atout pour le développement du tourisme à travers une offre de logement saisonnier occasionnel. La proportion de logement vacant élevée peut aussi être un atout en cas de redynamisation du territoire.

Tableau 8 : Type de logement en 2018 (en pourcentage du nombre de logements)

Type de logement	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Résidences principales	46%	43%	66%
Résidences secondaires et logements occasionnels	43%	47%	25%
Logements vacants	12%	10%	8%

Source : Insee et calcul des auteurs

Si on se focalise sur les résidences principales (tableau 9), il apparaît que la proportion de propriétaires occupants est autour des 2/3 alors qu'elle n'est que légèrement supérieure à la moyenne dans le département. Ce fait doit nous questionner sur l'opportunité de mesurer le niveau de vie d'un territoire au regard du seul revenu médian quand une partie importante de la

population n'a pas de loyer à payer (d'autant plus que le pourcentage de personnes logées gratuitement est important).

*Tableau 9 : Typologie de l'occupation des résidences principales en 2018
(en pourcentage du nombre de résidences principales)*

Typologie des occupants des résidences principales	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Propriétaires	70%	65%	55%
Locataires	23%	29%	41%
Logés gratuitement	7%	6%	4%
HLM louée vide	2%	7%	9%

Source : Insee et calcul des auteurs

Tableau 10 : Equipement des ménages en voiture

Nombre de voitures par ménage en 2018	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Sans voiture	12%	22%	22%
Au moins 1 voiture	88%	78%	78%
1 voiture	50%	50%	51%
2 voitures ou plus	38%	28%	26%

Source : Insee et calcul des auteurs

Le tableau 10 montre un fort taux d'équipement en voitures dans la Vésubie, et un taux équivalent à celui du département pour la Roya. Il faut souligner que les véhicules professionnels ne sont pas comptabilisés ici. Cependant ces résultats sont à mettre en regard du taux d'équipement des ménages de l'ensemble du territoire nationale qui est de 84%, et au regard du fait qu'en France 94% des ménages habitant les zones rurales possèdent un véhicule. Il apparait alors que le taux d'équipement en voiture est faible dans les deux vallées.

Nous avons voulu conclure ce portrait des habitants des communes des deux vallées par une classification de l'ensemble des communes (ou IRIS) du département. L'idée était de voir d'une part si les communes des vallées se différenciaient entre-elles, et si d'autre part elles se différenciaient par rapport aux autres communes rurales du département (voir l'encadré 3 pour une présentation de la méthode de classification).

Les cinq variables qui contribuent à expliquer presque 90% de l'hétérogénéité des communes ou IRIS du département sont : La part de propriétaire des résidences principales ; La part de la

population de 65 ans et plus ; La part de femmes de 65 ans et plus ; La part de la population 0-19 ans ; L'IDH.

La recherche de groupes homogènes (les clusters) réalisée par une de classification hiérarchique ascendante conduit à la constitution de 10 clusters.

La comparaison des communes ou des IRIS du département au moyen de la classification conclue à une homogénéité des communes des vallées qui se retrouvent dans le même cluster à cause de la forte hétérogénéité des zones urbaines. Les communes des zones rurales se retrouvent dans trois clusters (sur 10). Les communes des vallées sont dans le cluster rural ayant la population la plus âgée, le cluster 6 représenté en vert sur la carte de l'encadré 5.

Encadré 3 : Classification des 463 IRIS du département des Alpes-Maritimes

Objectif : Constituer des groupes d'IRIS homogènes, appelés « clusters », uniquement en fonction leurs caractéristiques socio-économiques, puis analyser la nature des clusters en mobilisant une information plus large.

Technique utilisée : Toutes les variables sont transformées en parts afin de pouvoir comparer des IRIS de tailles différentes. D'abord nous réduisons le nombre de variables (plus de trois cent) par la méthode de l'ACP (Analyse en Composante Principale). Nous identifions 5 variables qui contribuent à expliquer presque 90% de la dispersion de l'échantillon : la part de propriétaire/locataire des résidences principales, la part de la population de 65 ans et plus, la part de femmes de 65 ans et plus, la part de la population 0-19ans et l'IDH. Ensuite nous utilisons la méthode de classification hiérarchique ascendante qui permet d'agréger successivement les individus pour créer des clusters de communes similaires.

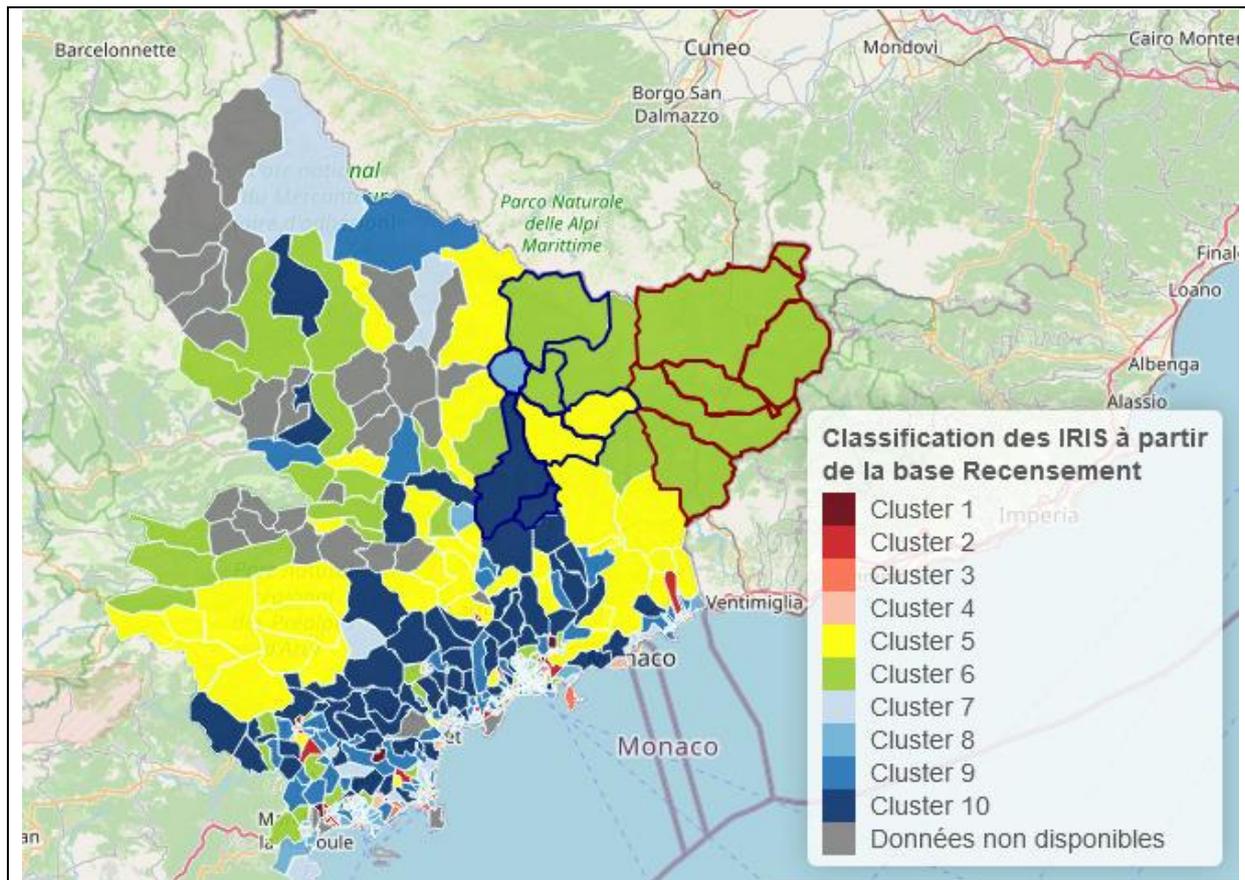
La méthodologie est développée dans l'encadré 6 de la section suivante.

Remarque 1 : Les données relatives au revenu sont manquantes pour 36 des 499 IRIS du département. Cela représente 5878 habitants, soit moins de 0,5% de la population du département.

Remarque 2 : Grâce à l'IDH aucune variable liée à la CSP, au niveau de diplôme, ou à l'origine de la population (étranger, immigré) ne contribue à l'ACP.

Résultats proposés : La carte 8 représente les 463 IRIS du département des Alpes-Maritimes en fonction d'un des dix clusters d'appartenance. Les principales caractéristiques socioéconomiques de chaque cluster sont ensuite exposées.

Carte 1 : Classification des IRIS



Les Clusters 1 à 4 (rouges) regroupent des IRIS des banlieues des grandes villes avec un niveau de développement les plus bas. Les Clusters 5 (jaune) et 6 (vert) sont constitués d'IRIS situés en zone rurale (arrière-pays) avec un niveau de développement élevé. Les Clusters 7 à 9 (bleus) ont un niveau de développement élevé et sont dans les zones urbaine. Le Cluster 10 a le niveau de développement le plus élevé avec une population au deux tiers rurale.

Cluster 1 (4,2% de la population du département). IRIS les moins développés, de Nice ou Cannes, avec uniquement 14% de propriétaires. 55% des logements sont en HLM et il y a uniquement 4% de résidences secondaires. C'est le cluster qui a la proportion de jeunes la plus élevée (un tiers) et des personnes âgées la plus faible (7%). Les habitants travaillent dans la commune de résidence au deux tiers. C'est le cluster dans lequel le nombre d'immigrés est le plus élevé.

Cluster 2 (10,8% de la population). IRIS avec un IDH bas mais plus élevé que le cluster 1, situés dans les banlieues des grandes villes de la côte. On y trouve plus d'un tiers de propriétaires, 17% de HLM et 11% de résidences secondaires. La population est urbaine et jeune. Elle travaille majoritairement dans la commune de résidence. Le taux d'immigré est élevé.

Cluster 3 (10,4% de la population). IRIS avec un IDH moyen, situés dans les grandes villes. Il y a 8% de HLM et 17% de résidences secondaires. La population est âgée plutôt féminine avec peu de jeunes. Travail majoritairement dans la commune de résidence, avec une utilisation modérée de la voiture.

Cluster 4 (6,9% de la population). IRIS avec IDH moyen, très urbains, plus jeune que 3. Il y a 38% de résidences secondaire (moyenne du département à 25%), peu de HLM. Travail majoritairement dans la commune de résidence avec une faible utilisation de la voiture.

Cluster 5 (6,5% de la population). IRIS avec un IDH élevé, à majorité rurale dans l'arrière-pays, plutôt jeune. 3/4 de propriétaires et un tiers de résidences secondaire. Très peu de HLM (1%) et peu d'immigrés. La moitié des actifs travaille dans la commune de résidence avec une forte utilisation de la voiture

Cluster 6 (5,1% de la population). IDH élevé, 3/4 de propriétaires, population rurale (arrière-pays). Proche de l'IRIS 5 sur les caractéristiques des logements, mais la population est plus âgée et féminine.

Seulement un tiers des actifs travaille dans la commune de résidence avec une très forte utilisation de la voiture.

Cluster 7 (14,3% de la population). IDH élevé, population urbaine, propriétaire, proche de la mer. Principales caractéristiques proches de la moyenne du département.

Cluster 8 (8,3% de la population). IRIS avec un IDH élevé, population urbaine, propriétaire, population âgée féminine. La moitié des logements sont des résidences secondaires.

Cluster 9 (17,6% de la population). Cluster le plus peuplé, avec un IDH élevé, au 3/4 urbain dans des communes résidentielles. Uniquement 17% de résidences secondaire et 8% de HLM. La population active travaille en dehors de la commune de résidence en utilisant la voiture.

Cluster 10 (15,9% de la population). Cluster très peuplé, avec le niveau d'IDH le plus élevé. La population est rurale au 2/3, côté mer. Il y a 3/4 propriétaire, peu de résidences secondaires, et très peu de HLM (2%). Les deux tiers des actifs travaillent hors commune avec une très forte utilisation de la voiture.

2 Caractéristiques des emplois salariés

Avant d'analyser les caractéristiques des emplois salariés localisés dans les communes au moyen des données de la base FLORES, nous examinons quelques statistiques du recensement de la population relative au lieu de travail des résidents et aux moyens de transport utilisés pour aller au travail.

Le lieu de travail des résidents (tableau 11) est majoritairement hors de la commune de résidence pour les communes de la vallée de la Vésubie, alors que c'est l'inverse pour les communes de la vallée de la Roya. Notons que les emplois sont presque exclusivement dans le département, mais qu'il y a quelques emplois en Italie pour les habitants de la Roya.

Tableau 11 : Lieu de travail

Lieu de travail des résidents	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Dans la commune de résidence	39%	61%	48%
Dans une autre commune que la commune de résidence	61%	39%	52%
dans une autre commune située dans le département	58%	32%	43%
dans une autre commune située dans un autre département de la région de résidence	1%	1%	1%
dans une commune située dans une autre région en France	1%	1%	1%
hors de France métropolitaine	2%	6%	7%

Source : Insee et calcul des auteurs

Le tableau 12 montre que la voiture et la marche à pied sont les modes de locomotion de plus de 90% de la population des vallées. Dans la Roya où il y a plus d'emplois localisés dans la commune, la marche à pied est utilisée par un salarié sur quatre. Notons enfin que l'utilisation des transports en commun est très marginale.

Tableau 12 : Moyens de transports utilisés par les salariés pour aller au travail

Moyens de transport utilisés par les salariés	Vallée de la Vésubie	Vallée de la Roya	Département 06
Aucun	5%	4%	4%
A pied	9%	26%	9%
Vélo	0%	1%	1%
Deux-roues motorisé	2%	1%	7%
Voiture	82%	63%	65%
Transports en commun	3%	4%	14%

Source : Insee et calcul des auteurs

L'observatoire des territoires propose des statistiques relatives à la proportion d'actifs occupés résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail. Le temps moyen de trajet entre le domicile et le travail est construit à partir des communes de résidence et travail déclarées par les personnes recensées. Le temps de trajet est modélisé, de chef-lieu à chef-lieu, en voiture, en situation d'heures pleines à l'aide du distancier Metric (Insee, 2021). La proportion d'actifs occupés résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de résidence permet d'estimer la proportion de "longs navetteurs". Cet indicateur comporte deux limites principales : les coordonnées exactes des lieux de résidence et de travail ne sont pas connues et les temps de trajet sont donc calculés "de mairie à mairie". Le temps de trajet est modélisé en voiture, en situation d'heures pleines, quand bien même les personnes utilisent un autre moyen de transport pour s'y rendre ou s'y rendent en situation d'heures creuses.

Tableau 13 : Proportion d'actifs résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail

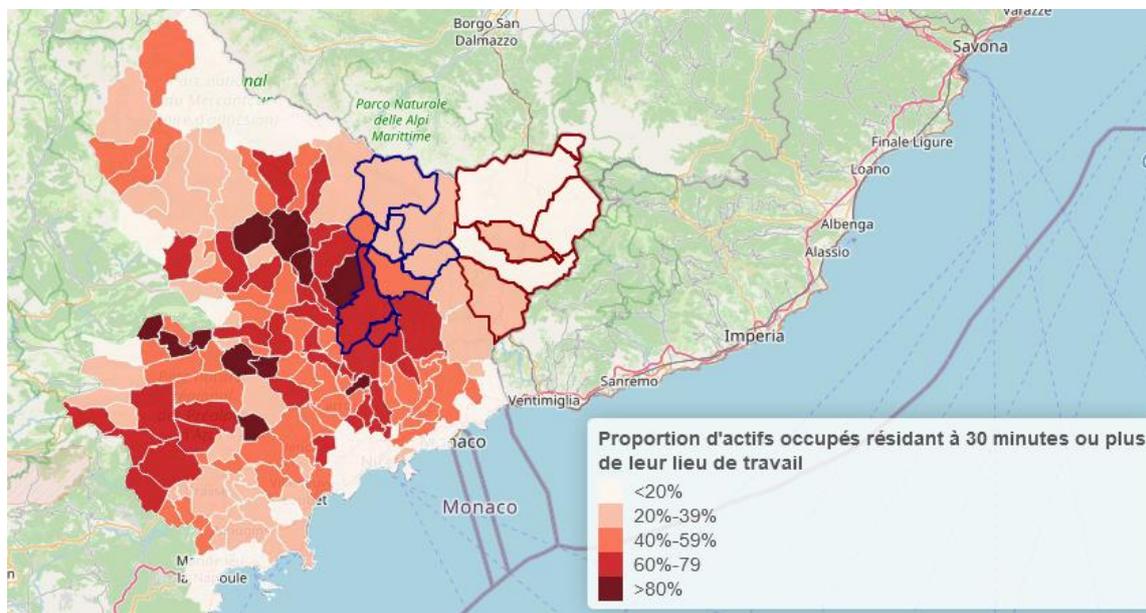
Commune	Pourcentage	Commune	Pourcentage
Saint-Martin-Vésubie	24,80	Tende	15,00
Venanson	50,00	La Brigue	16,30
Roquebillière	31,90	Fontan	20,80
La Bollène-Vésubie	32,90	Saorge	8,30
Lantosque	53,40	Breil-sur-Roya	21,60
Utelle	68,80		
Duranus	63,20		
Moyenne Vésubie	46,43	Moyenne Roya	16,40

Source : Observatoire des territoires et calcul des auteurs

La proportion d'habitants des communes de la vallée de la Roya résidant à plus de 30 minutes de leur lieu de travail est faible (tableau 13) alors que celle de la Vésibue est élevée. Ce constat

est la conséquence du fait que les emplois sont majoritairement dans la commune de résidence dans la Roya.

Carte 2 : Proportion d'actifs résidant à plus de 30 minutes de leur lieu de travail



Source : Insee et calcul des auteurs

La lecture de la carte 2 montre que quand les communes sont dans une zone d'attraction d'une ville (ou proche de cette zone), la proportion d'actifs résidant à plus de 30 minutes du lieu de travail devient majoritaire. Une explication possible viendrait de la difficulté à trouver des logements à des prix abordables dans les zones d'emploi.

Les indicateurs proposés dans la suite de cette section sont issus du dispositif « Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié » (Flores). Cette base de données fournit pour les communes de France les nombres d'établissements et les effectifs salariés fin 2018, par tranche d'effectifs salariés de l'établissement et par activité économique. Neuf tranches d'effectifs sont proposées et l'activité économique des établissements est présentée en 5 postes ou en 17 postes ou en 38 postes.

Notre analyse de l'activité économique se fera au niveau des 5 grands postes qui sont l'agriculture, l'industrie, la construction, le commerce et services marchands, et les services non marchands (on considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration). Dans la suite de l'étude nous qualifierons les emplois dans le secteur des services non-marchands d'emplois publics.

Le tableau 14 propose les effectifs des emplois salariés dans les communes des deux vallées par grands secteurs d'activité.

Tableau 14 : Effectifs des emplois salariés dans les communes des vallées

Commune	Postes des Ets actifs	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce et services marchands	dont commerce	Services non marchands
Saint-Martin-Vésubie	207	0	22	7	133	24	45
Venanson	5	0	0	0	2	0	3
Roquebillière	442	0	26	51	98	39	267
La Bollène-Vésubie	44	4	4	15	10	2	11
Lantosque	163	2	5	25	34	2	97
Utielle	34	1	1	5	6	0	21
Duranus	1	0	0	0	0	0	1
Total Vésubie	896	7	58	103	283	67	445
Part en %	100	0,67	5,52	9,81	26,95	6,38	42,38
Tende	573	7	30	23	47	18	466
La Brigue	155	0	0	1	4	2	150
Fontan	20	0	0	0	8	5	12
Saorge	74	0	0	1	7	0	66
Breil-sur-Roya	351	3	5	23	88	37	232
Total Roya	1173	10	35	48	154	62	926
Part en %	100	0,85	2,98	4,09	13,13	5,29	78,94
Département part en %	100	0,19	7,29	5,55	53,28	14,68	33,68

Source : Flores et calcul des auteurs

Le premier enseignement du tableau 14 est que l'emploi salarié est très peu présent dans le secteur agricole, ce qui ne veut pas dire que ce secteur n'a pas d'activité. Pour plus d'information sur ce secteur, nous renvoyons le lecteur aux données du recensement agricole <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Fiche-de-synthese-par-territoire>

La part des emplois salariés dans les secteurs de l'industrie et de la construction est du même ordre de grandeur que celle dans le département. Ce qui est flagrant, c'est que l'emploi salarié dans le secteur du commerce et des services marchands qui représente plus de la moitié des emplois dans la région est beaucoup moins développé dans les vallées. En revanche les emplois dans les services non marchands, les emplois publics, dominent.

La part des emplois salariés dans les services non marchands est de 40% dans la vallée de la Vésubie, et de presque 80% dans la vallée de la Roya. Certaines communes comme La Brigue n'ont quasi-exclusivement que des emplois dans le secteur des services non marchands.

Il faut cependant noter que pour le département des Alpes-Maritimes, il y a en moyenne 124 postes dans des établissements de services non marchands pour 1000 habitants. Cette proportion est de 71 postes pour 1000 habitants dans la vallée de la Vésubie, et de 160 postes pour 1000 habitants dans la vallée de la Roya. On peut donc considérer qu'il y a un déficit dans des

activités liées aux services marchands, plutôt qu'un excédent d'emplois dans le secteur des services non marchands dans la vallée de la Roya.

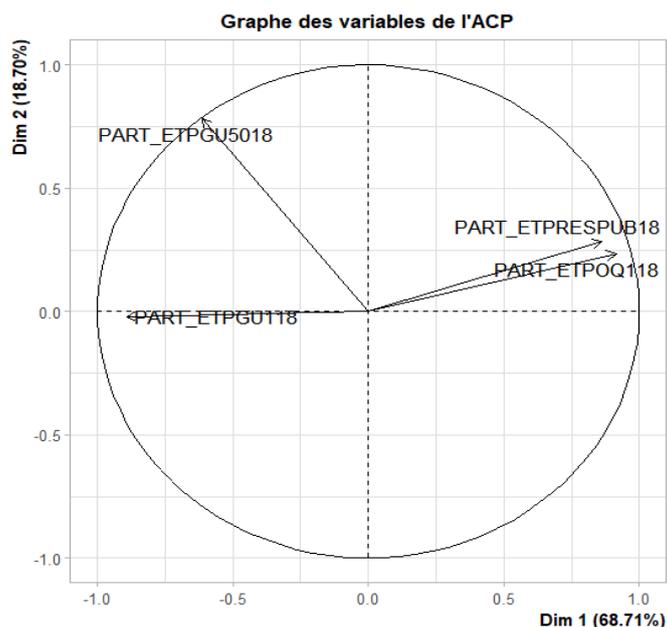
Pour conclure cette section sur les emplois, au moyen des données de la base Flores, nous avons fait une analyse consistant à constituer des groupes de communes homogènes uniquement en fonction des caractéristiques des emplois salariés présents sur chaque territoire. La méthode de classification retenue est exposée dans l'encadré 4.

Encadré 4 : Méthode de classification

Il s'agit de constituer des groupes de communes en fonction de leurs caractéristiques à partir de la base Flores (emploi salarié et rémunérations au niveau des établissements). Pour ce faire, nous avons adopté la méthode de classification hiérarchique ascendante qui permet d'agréger successivement les individus pour créer des clusters de communes similaires.

Nous allons tout d'abord élaborer la procédure de classification pour ensuite essayer de comprendre la nature de nos clusters en termes de caractéristiques socio-économiques.

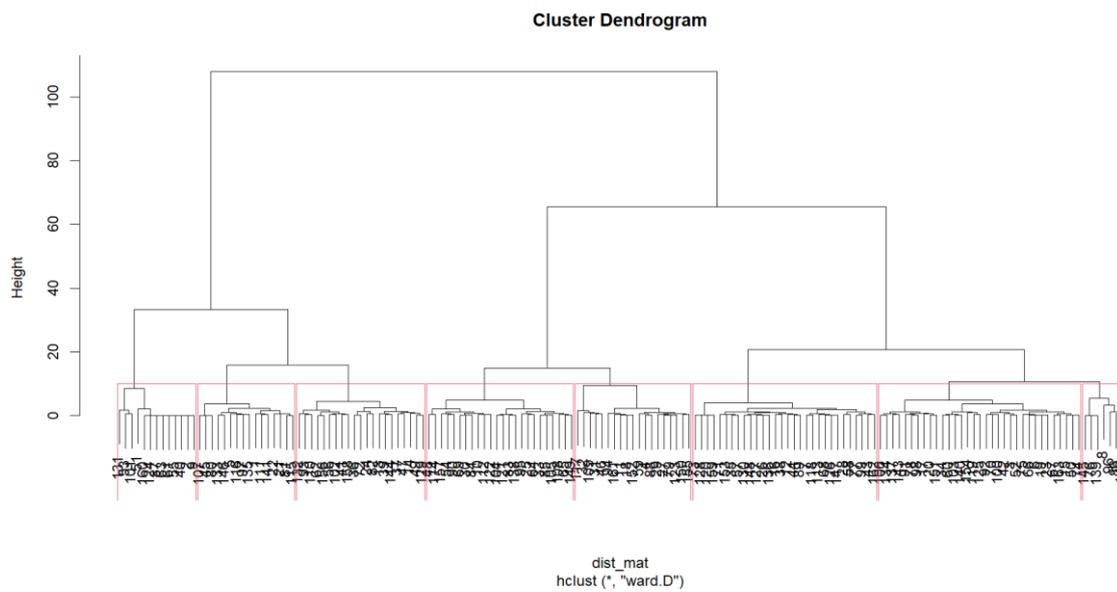
Dans un premier temps, il fallait procéder à une réduction de dimension avant de passer à la classification car la base Flores contient plus de 90 variables quantitatives. Ainsi, grâce à une analyse en composante principale (ACP), on a pu observer la contribution de chaque variable dans la variance totale. Donc après avoir effectué l'ACP, nous avons sélectionné les 4 variables (voir graph ci-dessous).



- **ETPGU118** : Nombre de postes des établissements du commerce, transports et services marchands de 1 à 9 salariés.
- **ETPOQ118** : Nombre de postes des établissements des services non marchands (administration publique, enseignement, santé et action sociale) de 1 à 9 salariés.
- **ETPGU5018** : Nombre de postes des établissements du commerce, transports et services marchands de 50 à 99 salariés.
- **ETPRESPUB18** : Entreprises de la sphère présentielle du champ du domaine public.

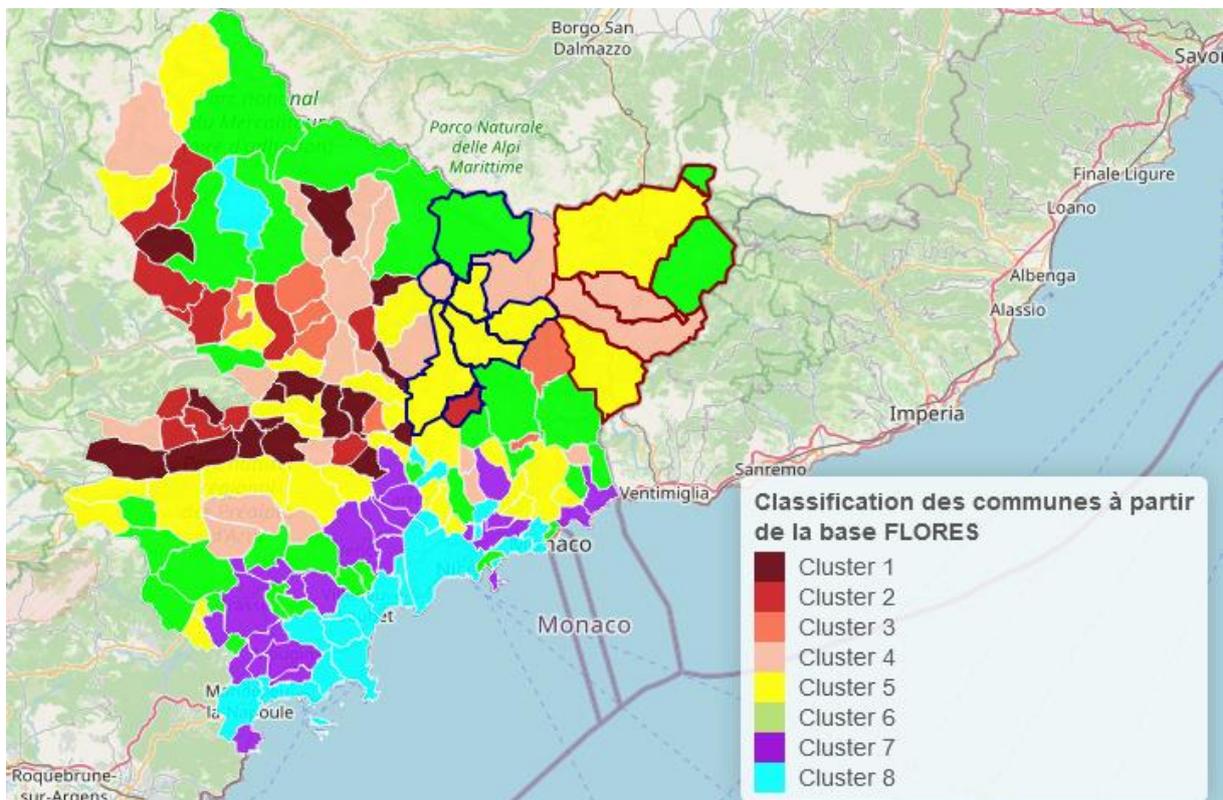
On observe que les variables qui ressortent sont liées à la part des administrations publique et des services marchands (commerce, transport). Notons que toutes nos variables ont été transformées en parts afin de pouvoir comparer les communes qui sont de taille différente.

Une fois qu'on a choisi nos variables, on peut procéder à la classification.



Après avoir analysé le dendrogramme, nous avons décidé de sélectionner 8 clusters

Carte 4 : Classification emplois salariés des communes du département



Source : Insee et calcul des auteurs

La classification conduit à retenir 8 clusters. Les communes du département sont donc réparties dans 8 groupes différents qui sont représentés sur la carte 4.

Nous avons ensuite analysé la nature de ces huit clusters en termes de caractéristiques socio-économiques, c'est-à-dire en mobilisant une information plus large que celle donnée uniquement par la base Flores. Les résultats obtenus sont les suivants :

- **Groupes 1, 2, 3 et 4** : Communes très peu denses situées dans l'arrière-pays. Elles représentent un tiers des communes du département, mais seulement 1% de la population. Le niveau de développement est faible et les établissements sont petits. Les emplois sont majoritairement publics, mais il y a en moyenne moins de 50 emplois publics pour 1000 habitants.
- **Groupe 5** (33 communes) : Communes en majorité peu denses avec un niveau de développement moyen. Les caractéristiques de l'emploi sont proches de celles du groupe 6, mais avec un déficit de petits établissements dans le secteur des services marchands. L'emploi public représente plus de la moitié des emplois, mais il y a en moyenne 61 emplois publics pour 1000 habitants contre 150 pour les communes du groupe 8. Ces communes sont sous perfusion publique mais elles ont un potentiel de développement économique.
- **Groupe 6** (30 communes) : Communes en majorité peu denses avec un niveau de développement élevé. La répartition des établissements par secteur d'activité est identique à celle du département. Les petits établissements y sont majoritaires, mais on trouve quelques établissements de service (marchands et non marchands) de grande taille. L'emploi public représente un tiers des emplois, et comme dans les communes du groupe 5 il y a 61 emplois publics pour 1000 habitants. Ces communes ont un centre d'attractivité touristique ou sont un bassin de vie.
- **Groupe 7** : Communes plutôt denses (moyennes et grandes communes), toutes dans l'attraction d'une ville, et de l'autre côté de l'autoroute A8. Le niveau de développement est élevé. Ce groupe rassemble un quart de la population du département et un cinquième des postes. Il est assez proche du groupe 8, mais possède moins de gros établissements dans les services marchands. Le nombre d'emplois publics pour 1000 habitants est de 91.

- **Cluster 8** : Communes denses, toutes dans l'attraction d'une ville, situées en bord de mer. Le niveau de développement est élevé. Ce groupe rassemble les 2/3 de la population du département et les 3/4 des emplois salariés. Ce groupe (comme le groupe 7) rassemble les communes avec des établissements de services marchand de grande taille. Les communes captent l'essentiel de l'emploi public (150 emplois publics pour 1000 habitants), mais celui-ci ne représente qu'un tiers des emplois totaux.

Cette étude au moyen de la classification permet de cibler les communes des vallées et les secteurs d'activité sur lesquels il faudrait prioritairement agir dans un objectif de redynamisation. Il s'agit des communes de La Bollène-Vésubie, Lantosque, Roquebillière, Utelle pour la vallée de la Vésubie, et de Breil-sur-Roya et Tende pour la vallée de la Roya (communes du cluster 5). Ces communes ont un véritable potentiel économique mais présentent un déficit important d'emplois dans le secteur des services marchands. Il s'agirait de donner les moyens à ces communes d'atteindre un niveau de développement et d'activité comparable à celles du cluster 6 (dont fait partie la commune de Saint-Martin-Vésubie) en développant par exemple leur potentiel touristique ou en accroissant l'offre de service à la personne, notamment pour les populations âgées. On peut par exemple imaginer que la création d'un musée consacré au « dérèglement climatique et de la résilience des vallées » dans une commune serait un centre d'attractivité pédagogique et touristique (la résilience territoriale est défini comme un moyen de dépasser les situations de crise et d'engager les territoires dans une vision à plus long terme qui intègre le risque et s'appuie sur les forces et les potentialités locales).

3 L'offre de soins : Accessibilité Potentielle Localisée dans les vallées

Cette section s'appuie sur deux études. Une première effectuée par l'Insee, et disponibles à partir de ce lien : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039903?sommaire=5040030#consulter>. La seconde étude a été réalisée par B Montmartin sur des données de 2020 dans le cadre d'un rapport effectué pour l'UFC Que-Choisir (Montmartin B. 2021, « Mise en place d'un indicateur d'accessibilité potentielle localisée afin de mesurer la fracture sanitaire en France métropolitaine", étude pour la direction des Etudes, UFC Que-Choisir).

Comme le rappelle l'Insee, l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il mesure à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante

avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge.

Tableau 15 : Indicateurs d'APL en fonction du type de professionnel de santé en 2019

Commune	Médecins généralistes	Infirmiers	Masseurs-kinésithérapeutes	Sages-femmes
Saint-Martin-Vésubie	4,3	106,1	75,1	0,0
Venanson	1,1	24,2	11,0	0,0
Roquebillière	5,7	157,4	98,9	0,0
La Bollène-Vésubie	3,5	107,8	58,6	0,0
Lantosque	5,2	145,3	93,4	0,0
Utelle	0,0	0,0	55,3	0,0
Duranus	1,5	88,6	10,3	1,6
Tende	0,5	107,5	29,1	0,0
La Brigue	0,5	132,0	29,1	0,0
Fontan	6,1	126,1	73,7	0,0
Saorge	5,9	98,5	64,0	0,0
Breil-sur-Roya	8,8	86,4	96,0	0,0
Moyenne France	3,9	152,0	105,0	18,0

Source : Insee et calcul des auteurs

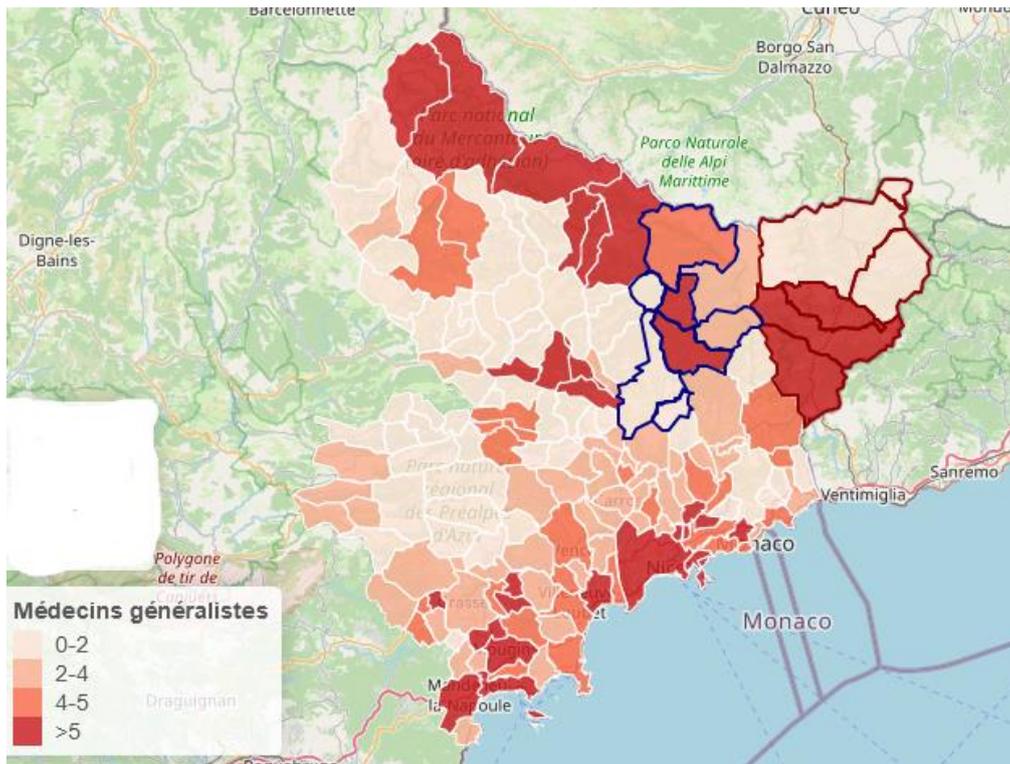
Dans son étude, l'Insee a considéré que l'accessibilité était nulle lorsqu'aucun professionnel n'est accessible dans un rayon de 20 ou 30 minutes en voiture (selon les professions).

En France la population a accès en moyenne à 3,9 consultations par an chez le médecin généraliste. L'accessibilité moyenne aux infirmiers s'élève à 152 équivalents temps plein (ETP) pour 100 000 habitants. Pour les masseurs kinésithérapeutes, elle correspond à 105 ETP pour 100 000 habitants et pour les sages-femmes, à 18 ETP pour 100 000 femmes.

Nous avons regroupé les indicateurs d'APL pour les communes des deux vallées (tableau 15). Dans la vallée de la Vésubie, l'APL aux médecins généralistes est supérieur (ou proche) de la moyenne nationale, sauf dans les communes de Venanson, Utelle et Duranus. Dans la vallée de la Roya, les communes de Tende et La Brigue sont très mal dotées (il s'agit d'un indicateur hors hôpital). Pour les autres professionnels de santé, les indicateurs sont presque exclusivement en dessous de la moyenne nationale.

Nous avons cartographié les indicateurs APL pour l'ensemble des communes du département afin de mieux appréhender la répartition géographique.

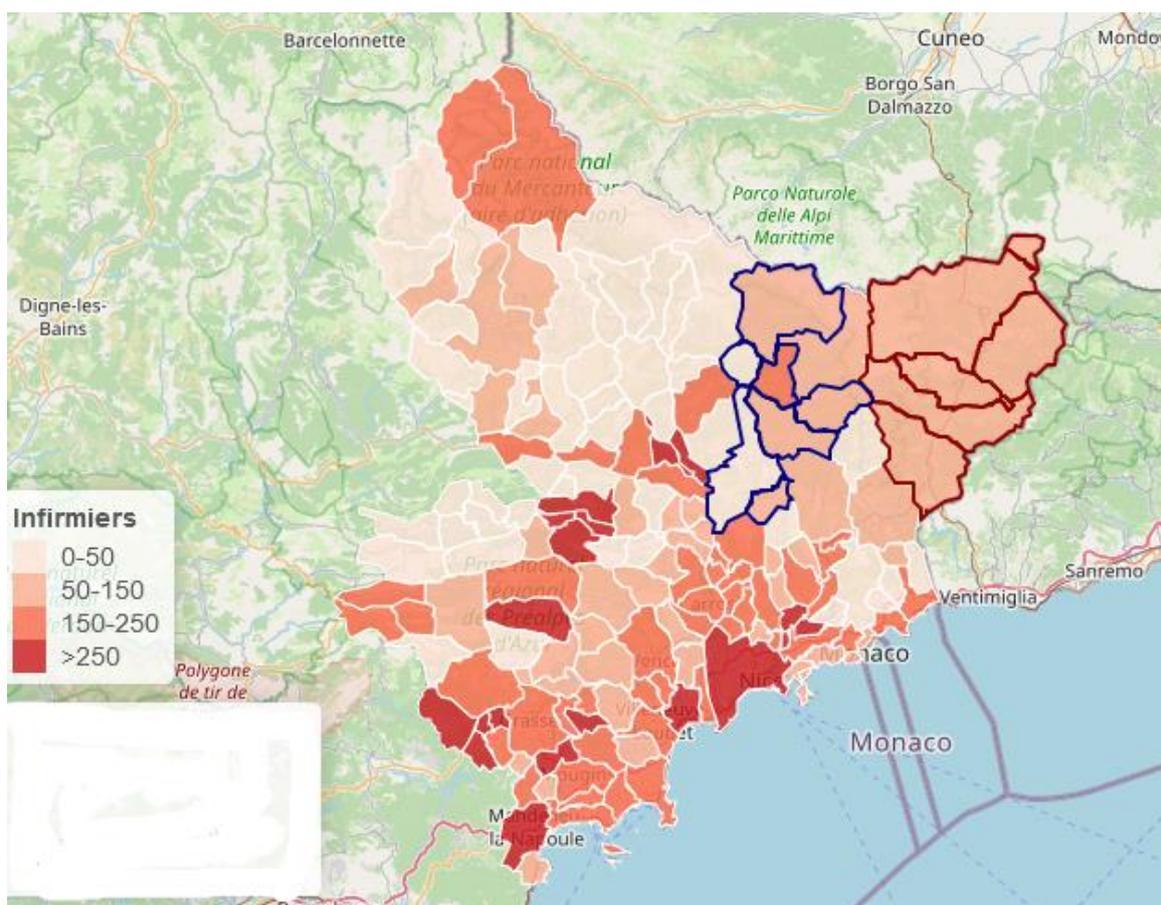
Carte 5 : Indicateur APL pour les médecins généralistes



Source : Insee et calcul des auteurs

La carte 5 montre que les communes du littoral (communes denses en termes de populations) ont un indicateur largement supérieur à la moyenne nationale. On remarque aussi que les communes du nord-est du département sont bien dotées. En revanche la plupart des communes de l'arrière-pays ont un indicateur très faible.

Carte 6 : Indicateur APL pour les infirmiers

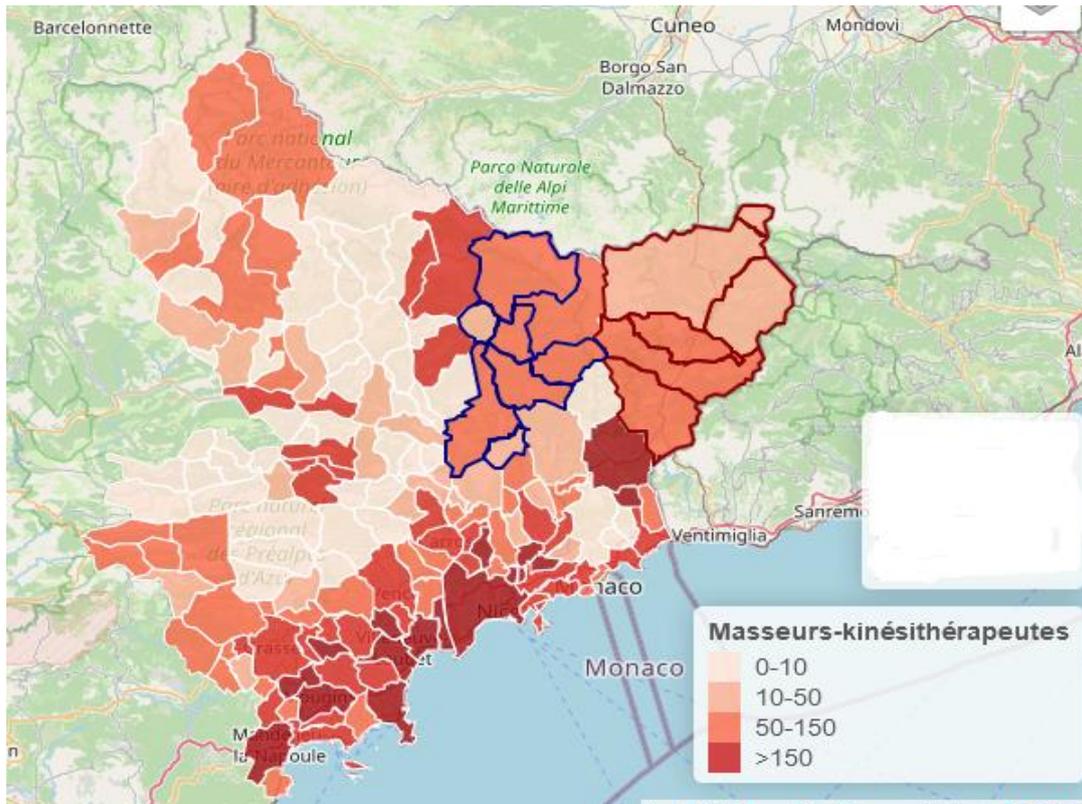


Source : Insee et calcul des auteurs

L'indicateur APL pour les infirmiers est représenté sur la carte 6 et celui des masseurs kinésithérapeutes sur la carte 7. Les répartitions sont à peu près identiques avec une très bonne couverture sur les communes du littoral et un déficit flagrant pour les communes du centre du département.

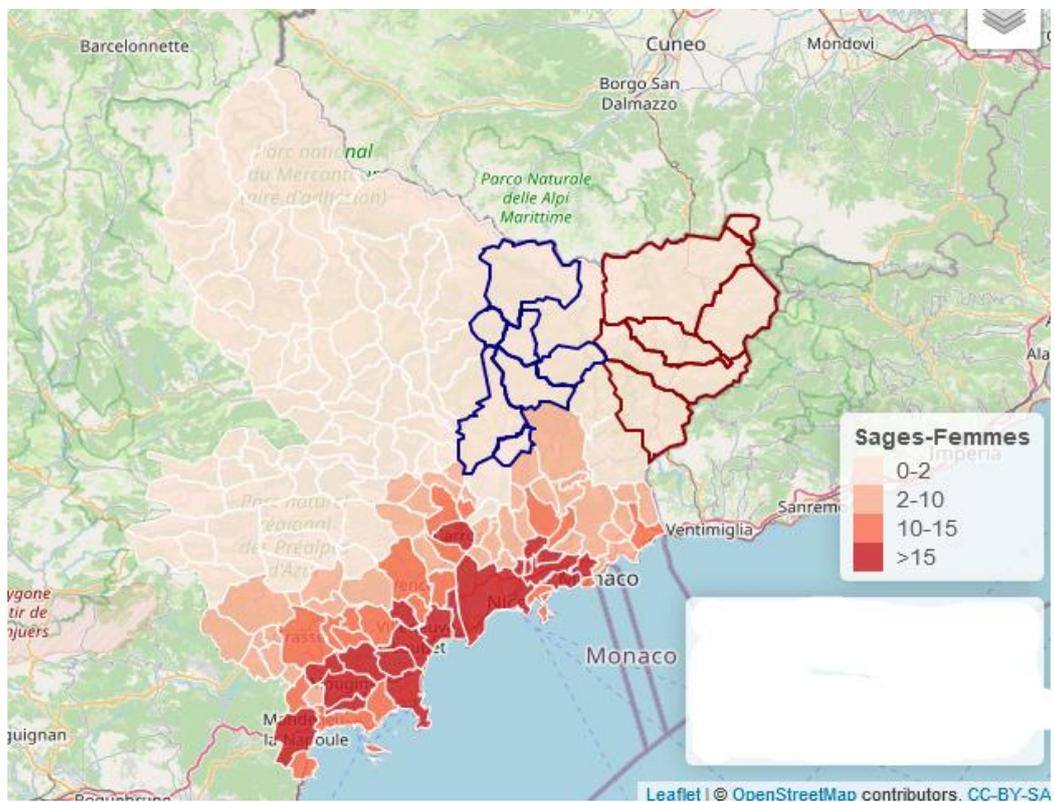
La carte de l'indicateur APL pour les sages-femmes (carte 8) est particulièrement frappante. L'indicateur n'est proche de la moyenne nationale que pour les villes du littoral.

Carte 7 : Indicateur APL pour les masseurs kinésithérapeutes



Source : Insee et calcul des auteurs

Carte 8 : Indicateur APL pour les sages-femmes

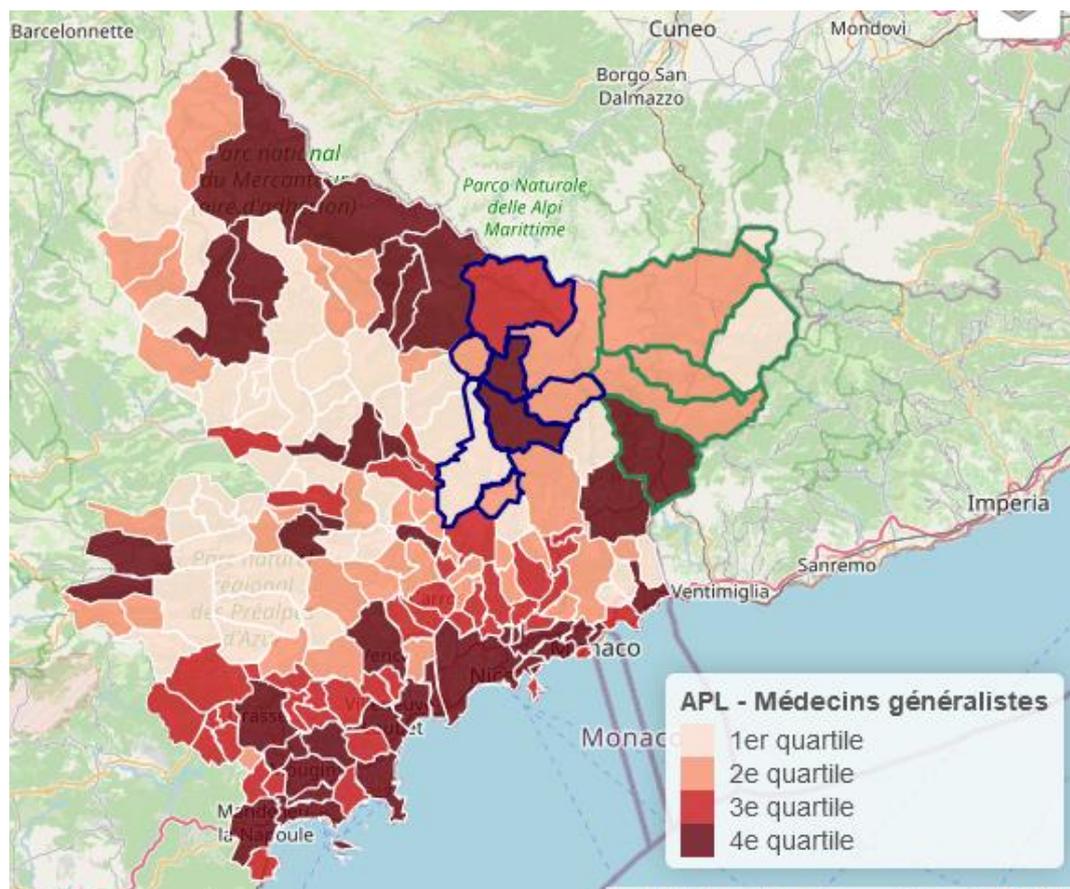


Source : Insee et calcul des auteurs

L'étude de l'Insee montre qu'il y a une certaine accessibilité aux professionnels de santé dans les communes des vallées quand il s'agit de « soins courants » (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes). Pour les sages-femmes cet accessibilité n'existe presque pas.

Ce constat d'une inaccessibilité en dehors des « soins courants » est malheureusement confirmé par l'étude de Montmartin (2021). La carte 9 représente l'accès aux médecins généralistes.

Carte 9 : Indicateur APL pour les médecins généralistes



Source : Montmartin (2021)

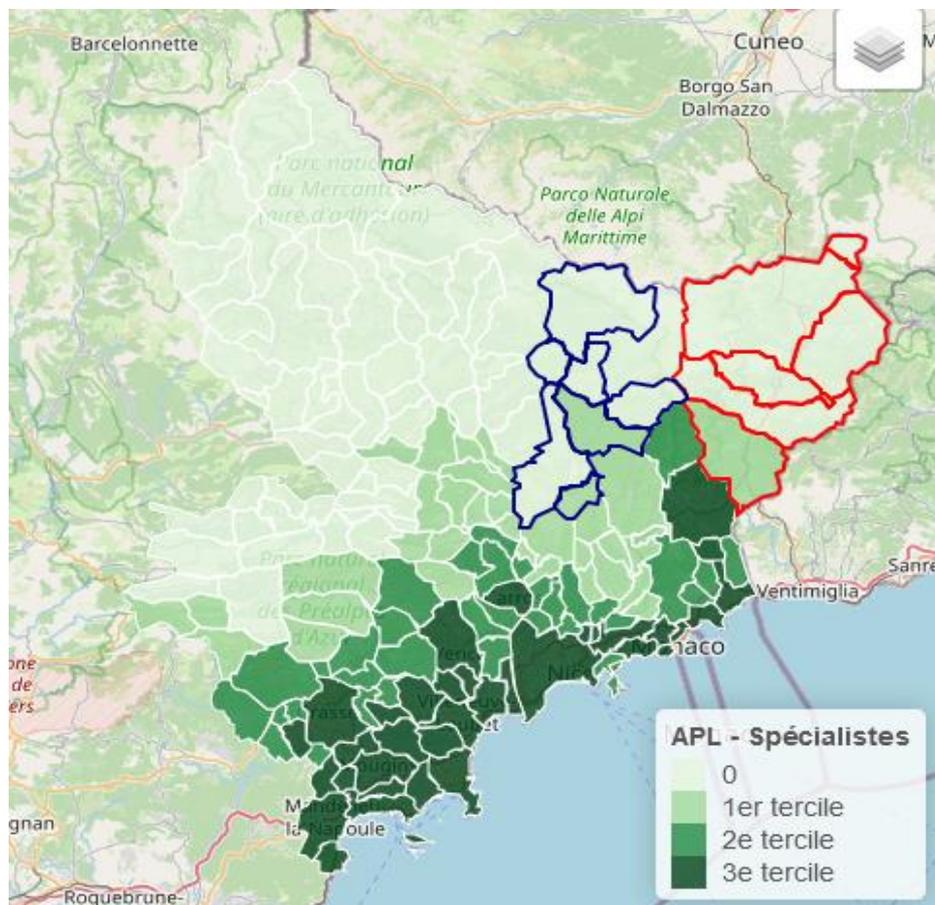
Nous retrouvons globalement les mêmes résultats que ceux donnés par la carte 6 réalisée à partir de l'étude de l'Insee, à savoir une relativement bonne accessibilité aux médecins généralistes pour les communes de vallées. Les différences de résultats entre les deux études s'expliquent principalement par 4 facteurs :

- La période étudiée : 2019 pour l'Insee et 2020 pour Montmartin.
- L'unité de mesure : Nombre de consultations pour l'Insee et Equivalent Temps Plein pour 100 000 habitants pour Montmartin

- La base de données utilisée pour évaluer la demande de soin : Base EGB (Échantillon Généraliste de Bénéficiaires) pour l’Insee et base OPEN-DAMIR (remboursements de la sécurité sociale) pour Montmartin.
- La fonction de décroissance de l'accès en fonction de la distance : Fonction discrète pour l’Insee et fonction exponentielle négative continue pour Montmartin.

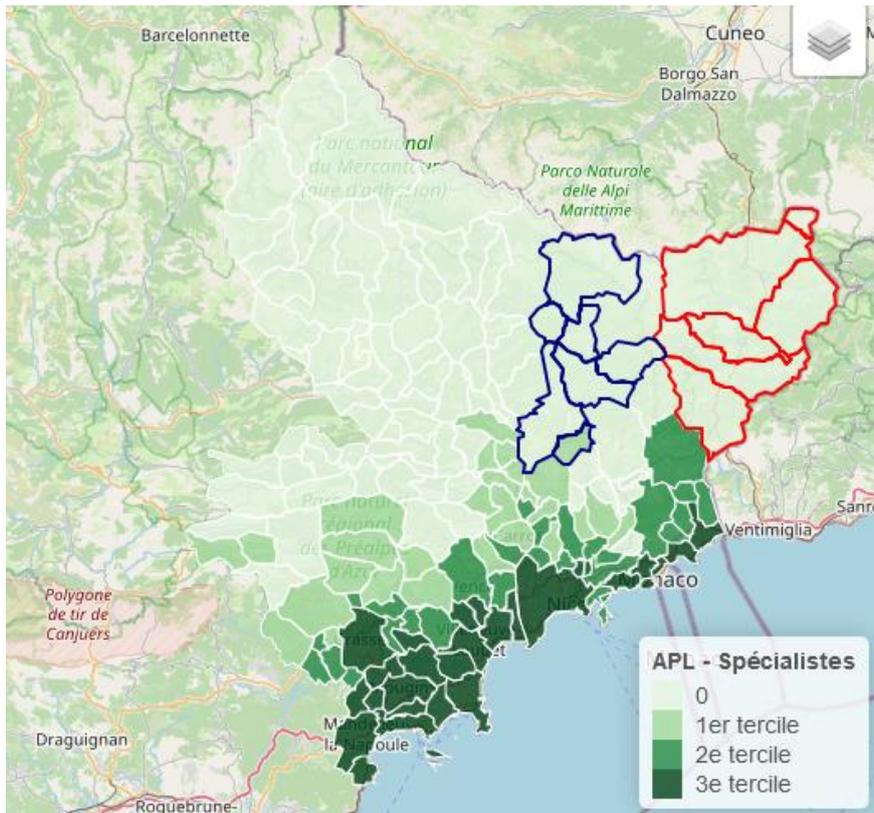
Quand il s’agit de l’accessibilité aux types de spécialistes médicales les plus fréquentés, à savoir les ophtalmologistes, pédiatres et gynécologues (source : Observatoire des parcours de soins des Français 2019, enquête haris), le constat est sans appel : celle-ci est nulle ou proche de zéro dans les communes des vallées (cartes 10, 11 et 12).

Carte 10 : Indicateur APL pour les ophtalmologistes



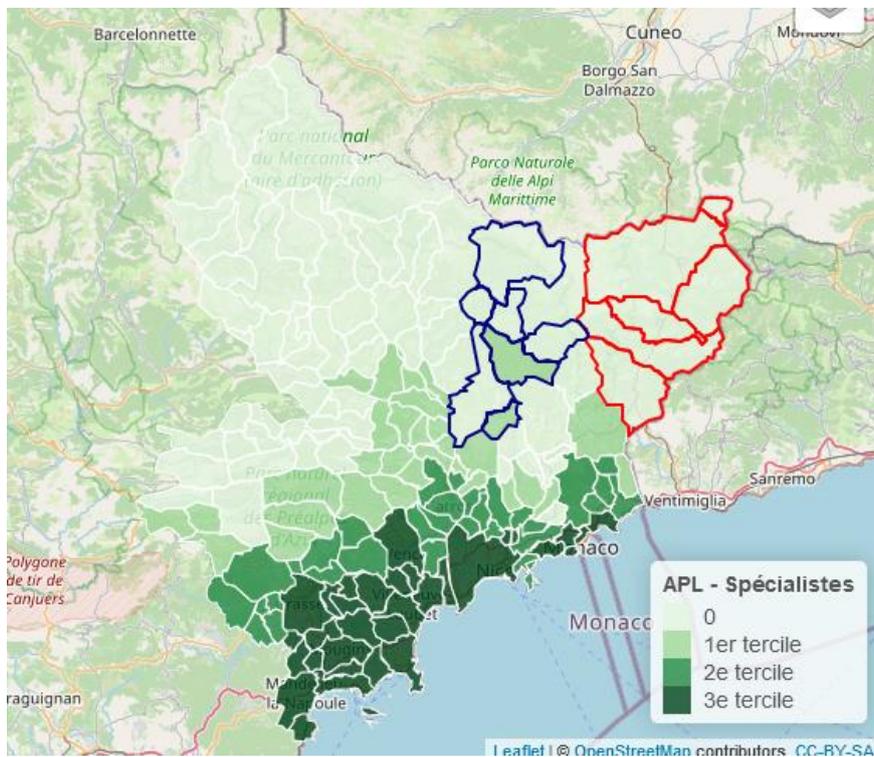
Source : Montmartin (2021)

Carte 11 : Indicateur APL pour les pédiatres



Source : Montmartin (2021)

Carte 12 : Indicateur APL pour les gynécologues



Source : Montmartin (2021)

Conclusion : Quel potentiel de travail à partir de l'analyse des données territoriales ?

Cette étude a montré que la statistique publique permettait de mobiliser de nombreuses données au niveau communal ou infra-communal afin de dresser un portrait précis d'un territoire.

Ce portrait a été dressé pour les communes des vallées de la Vésubie et de la Roya dans trois dimensions : les spécificités de la population, les caractéristiques de l'emploi, et l'accès aux soins de santé.

La démographie des communes des vallées est dynamique grâce à une migration des propriétaires de résidences secondaires lors de la retraite. La population y est donc âgée, avec une part importante de personnes isolée après 60 ans.

Il y a un déficit dans les emplois du secteur marchand qui peut être comblé en redynamisant le territoire. Le développement d'un « tourisme durable » centré sur les ressources patrimoniales et naturelles semble possible, d'autant plus que l'analyse du parc immobilier fait apparaître des potentialités de logements touristiques saisonniers. Une autre piste de redynamisation de l'activité du territoire passe par une meilleure prise en charge des besoins de la population en termes de santé à travers la création de services à la personne.

Il nous faut compléter notre travail d'analyse en approfondissant l'étude de l'accessibilité (que ce soit en termes de mobilité ou d'accès aux services) pour les communes des vallées. Il est à noter qu'une étude de l'Insee s'est penché sur la question de l'accessibilité aux équipements et service dans la région PACA : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1895167>

Le diagnostic posé doit être complété avec des données post-Alex (2021) dès que celles-ci seront disponibles.